

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 30 mars 1951.-

N° 723 /T.P.

objet:
Maisons Colonie.-



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien
donner des instructions pour que le mobilier suivant soit
envoyé à Astrida: mobilier nécessaire suite à l'arrivée des
ménages du Docteur Landrain et du Docteur Ducep.

2 chaises d'enfant

2 parcs d'enfant

1 lit d'enfant

1 berceau.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN-W.,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général
du Congo Belge, Gouverneur du Ruanda-Urundi

à U S U M B U R A .-